



UNE DEUXIEME ANNEE RECORD : LES VRAIS CHIFFRES POUR LES SALARIES DE PCA !

Après l'année 2017, 2018 a de nouveau été une année commerciale record, avec d'excellents résultats dans quasiment tous les compartiments. Et pour la douzième année consécutive, le résultat net a dépassé les 100 ME, avec 102,8 ME, permettant un maintien satisfaisant de l'intéressement-participation (bonifié en outre grâce aux très bons résultats des indices de satisfaction de la clientèle).

Mais pour les salariés, quel est l'impact financier réel d'un taux d'atteinte global de la REC à 105,5 % et de la hausse de l'enveloppe d'intéressement – participation à 16,75 millions d'euros ?

1) GAINS SUR LA REC.

Quelques exemples sur la base de 105,5 % :

*Pour un ASSCOM, en position d'emploi 4: il a touché pour sa prime d'activité un total de 938 euros, contre 784 euros sur la base 100 %, **soit un gain de 154 €.***

*Pour un agent d'un site en position d'emploi 4: 720 euros au lieu de 602 euros, **soit un gain de 118 €.***

*Pour un CPART, en position d'emploi 6: 1146 euros au lieu de 958 euros, **soit un gain de 188 €.***

*Pour un agent d'un site en position d'emploi 6: 770 euros au lieu de 644 euros, **soit un gain de 126 €.***

*Pour un CGP en position d'emploi 8: 1272 euros au lieu de 1064 euros, **soit un gain de 208 €.***

*Pour un agent d'un site en position 8: 870 euros au lieu de 728 euros, **soit un gain de 142 €.***

*Pour un cadre en position 11 du réseau: 1473 euros au lieu de 1232 euros, **soit un gain de 241 €.***

*Pour un cadre en position 11 d'un site: 1088 euros au lieu de 910 euros, **soit un gain de 178 €.***

2) GAINS SUR L'INTERESSEMENT – PARTICIPATION.

La hausse de l'enveloppe Intéressement – Participation s'élève à 455 000 euros : elle est liée à la hausse du résultat net (de 101 ME à 102,8 ME) mais surtout aux excellents résultats sur les enquêtes de satisfaction.

Pour simplifier, si on considère que chaque agents perçoit le même intéressement – participation (le montant perçu par chaque salarié varie en fait en fonction de la rémunération brute):



455 000 € / 2479 salariés (au 31/12/2017)
= environ 184 euros par salarié

Pour rappel, ce ne sont pas les augmentations collectives sur les salaires consenties au niveau national et local qui vont booster notre pouvoir d'achat, surtout avec une inflation prévue à **1,60 %** pour 2019.

-Au niveau national : 0,30% sur les RCE, RCI, RCC

A titre d'exemple, un salarié en position 6 (CPART) se verra attribuer une augmentation de **5.50 € /mois (RCE)**.

-Au niveau local : aucune augmentation sur le collectif et négociation en cours sur l'enveloppe 2019 consacrée à la reconnaissance des compétences, des expertises et des prises de responsabilités (RCE, RCP et RCI). Pour information, cette dernière était de 1,7 % l'année dernière.

Problème : plus de la moitié des salariés ne toucheront ni RCE, RCP ou RCI et devront se contenter des ... 0.3 % de la négo nationale !

Ainsi, plus de la moitié des salariés de la CR verront leur pouvoir d'achat amputé en 2019 !! (hors prime Macron)



Heureusement, nous avons eu le bonheur d'apprendre que la rémunération de Mr BRASSAC en 2018 était en progression de 9.6 % par rapport à 2017, et cela nous a réchauffé le cœur...

Ne resterait plus qu'à connaître les augmentations que s'octroient nos cadres de Direction. Dans certaines CR, cela approche parfois les ... 10 % ! A PCA, nous nous heurtons à une certaine opacité ...

Vos contacts: Meryam BENSaid (OTP6), Vincent BOVET (DTE/PRI6), Ratiba FENIRA (00646),
Laetitia TOMASI (00656), Yann UGO (00694)
CFTC CR PCA - CFTC CR PCA - CFTC CR PCA – CFTC CR PCA – CFTC CR PCA